

## APPEL À CANDIDATURES

### L'Administration communale de Bernissart constitue une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés D1 : électriciens

#### Conditions

Pour être admis à postuler, les candidats doivent être en possession d'un diplôme au moins égal au certificat de fin d'étude techniques secondaires inférieures (E.T.S.I.) ou des cours techniques secondaires inférieurs (C.T.S.I.).

Les formations professionnelles données par un centre de formation permanente des classes moyennes, par le Forem ou par un centre de formation professionnelle pour handicapés subsidié par le Fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées sont considérées comme équivalentes, à condition qu'elles soient directement liées au poste à pourvoir et après avis de la commission d'examen des diplômes constituée par l'Administration communale.

Les candidats devront réussir un examen d'aptitude dont le programme est axé sur le niveau de l'enseignement technique secondaire inférieur ou professionnel et qui se rapporte à la fois à la formation générale et aux connaissances professionnelles propres aux fonctions à remplir. En outre, les candidats doivent être porteurs du permis de conduire catégorie B.

Les candidats devront réussir l'épreuve pratique portant sur les installations électriques dans différents bâtiments neufs ou en extension. Réparation des moteurs électriques, d'une signalisation lumineuse, de coffrets de commande, lecture de plans et exécution, rédaction de schémas, mètre et installation du matériel...

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service des ressources humaines : Antonia BALSAMO, 069/81.10.16 ou [antonia.balsamo@bernissart.be](mailto:antonia.balsamo@bernissart.be)

Les candidatures (lettre de motivation et CV), accompagnées d'une copie du diplôme et d'un extrait de casier judiciaire récent, doivent être adressées par envoi recommandé au plus tard le 23 septembre 2022 à Monsieur le Bourgmestre, Place de Bernissart, 1 – 7320 Bernissart ou par mail à [grh@bernissart.be](mailto:grh@bernissart.be)

**Bernissart, le 12 aout 2022**

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET



Roger VANDER STRAETEN

## APPEL À CANDIDATURES

**L'Administration communale de Bernissart constitue une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés D4 :**

**maçons-carreleurs-plafonneurs/électriciens/chauffeurs chargeur de camions, de tracteurs, autres engins de chantiers/mécaniciens chauffeurs d'engins automobiles/jardiniers**

### Conditions

Pour être admis à postuler, les candidats doivent être en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou assimilé (technique, professionnel, promotion sociale également admis) dans la spécialisation recherchée.

Les candidats devront réussir un examen d'aptitude dont le programme est axé sur le niveau de l'enseignement secondaire supérieur et qui se rapporte à la fois à la formation générale et aux connaissances professionnelles propres aux fonctions à remplir.

En outre, les candidats ouvriers qualifiés doivent être porteurs du permis de conduire catégorie B. Pour le recrutement des chauffeurs chargeur de camions, de tracteurs, autres engins de chantiers, le permis C est obligatoire.

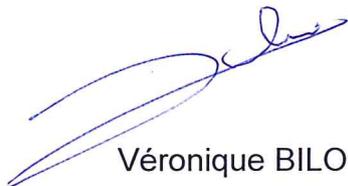
Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service des ressources humaines : Antonia BALSAMO, 069/81.10.16 ou [antonia.balsamo@bernissart.be](mailto:antonia.balsamo@bernissart.be)

Les candidatures (lettre de motivation et CV), accompagnées d'une copie du diplôme et d'un extrait de casier judiciaire récent, doivent être adressées par envoi recommandé au plus tard le 23 septembre 2022 à Monsieur le Bourgmestre, Place de Bernissart, 1 – 7320 Bernissart ou par mail à [grh@bernissart.be](mailto:grh@bernissart.be)

**Bernissart, le 12 aout 2022**

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,



Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,



Roger VANDERSTRAETEN

## APPEL À CANDIDATURES

### L'Administration communale de Bernissart constitue une réserve de recrutement de manœuvres travaux lourds

#### Conditions

Pour être admis à postuler, les candidats devront satisfaire à une épreuve orale et pratique sur les techniques professionnelles appropriées. Celles-ci sont relatives aux travaux de peinture, de plomberie, d'entretien de la voirie et des espaces verts.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service des ressources humaines : Antonia BALSAMO, 069/81.10.16 ou [antonia.balsamo@bernissart.be](mailto:antonia.balsamo@bernissart.be)

Les candidatures (lettre de motivation et CV), accompagnées d'un extrait de casier judiciaire récent, doivent être adressées par envoi recommandé au plus tard le 23 septembre 2022 à Monsieur le Bourgmestre, Place de Bernissart, 1 – 7320 Bernissart ou par mail à [grh@bernissart.be](mailto:grh@bernissart.be)

Bernissart, le 12 aout 2022

PAR LE COLLEGE :

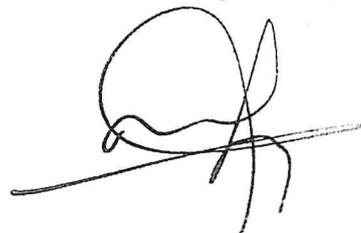
La Directrice générale,



Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,



Roger VANDERSTRAETEN

## APPEL À CANDIDATURES

### **L'Administration communale de Bernissart constitue une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés D1 : peintres**

#### Conditions

Pour être admis à postuler, les candidats doivent être en possession d'un diplôme au moins égal au certificat de fin d'étude techniques secondaires inférieures (E.T.S.I.) ou des cours techniques secondaires inférieurs (C.T.S.I.).

Les formations professionnelles données par un centre de formation permanente des classes moyennes, par le Forem ou par un centre de formation professionnelle pour handicapés subsidié par le Fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées sont considérées comme équivalentes, à condition qu'elles soient directement liées au poste à pourvoir et après avis de la commission d'examen des diplômes constituée par l'Administration communale.

Les candidats devront réussir un examen d'aptitude dont le programme est axé sur le niveau de l'enseignement technique secondaire inférieur ou professionnel et qui se rapporte à la fois à la formation générale et aux connaissances professionnelles propres aux fonctions à remplir. En outre, les candidats doivent être porteurs du permis de conduire catégorie B.

Les candidats devront satisfaire l'épreuve pratique :

Brûlage et préparation d'un châssis ainsi que sa mise en peinture. Enduisage d'un mur en mauvais état, préparation du fond. Peinture avec rattrapage de tons par mélanges. Composition des peintures, incompatibilités. Connaissance des solvants et diluants. Entretien des outils. Découpage de vitrages, pose de moquette, métré des matériaux à mettre en œuvre.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service des ressources humaines : Antonia BALSAMO, 069/81.10.16 ou [antonia.balsamo@bernissart.be](mailto:antonia.balsamo@bernissart.be)

Les candidatures (lettre de motivation et CV), accompagnées d'une copie du diplôme et d'un extrait de casier judiciaire récent, doivent être adressées par envoi recommandé au plus tard le 23 septembre 2022 à Monsieur le Bourgmestre, Plac de Bernissart, 1 – 7320 Bernissart ou par mail à [grh@bernissart.be](mailto:grh@bernissart.be)

**Bernissart, le 12 aout 2022**

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

  
Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

  
Roger VANDERSTRAETEN

## APPEL À CANDIDATURES

**L'Administration communale de Bernissart constitue une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés D1 : maçons, carreleurs, plafonneurs.**

### Conditions

Pour être admis à postuler, les candidats doivent être en possession d'un diplôme au moins égal au certificat de fin d'étude techniques secondaires inférieures (E.T.S.I.) ou des cours techniques secondaires inférieurs (C.T.S.I.).

Les formations professionnelles données par un centre de formation permanente des classes moyennes, par le Forem ou par un centre de formation professionnelle pour handicapés subsidié par le Fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées sont considérées comme équivalentes, à condition qu'elles soient directement liées au poste à pourvoir et après avis de la commission d'examen des diplômes constituée par l'Administration communale.

Les candidats devront réussir un examen d'aptitude dont le programme est axé sur le niveau de l'enseignement technique secondaire inférieur ou professionnel et qui se rapporte à la fois à la formation générale et aux connaissances professionnelles propres aux fonctions à remplir. En outre, les candidats doivent être porteurs du permis de conduire catégorie B.

Les candidats devront satisfaire l'épreuve pratique :

#### Maçon

Confection d'une tête de mur en briques ordinaires ou maçonnerie mixte avec créneau, amorce d'un mur de refend et d'une battée de fenêtre, pose d'un linteau préfabriqué. Connaissance des divers appareillages. Avantages des uns et des autres. Raison d'être des créneaux, pose des crochets.

#### Carreleur

Établissement d'une aire à carreler, carrelage d'un coin, pose de plinthes et confection des joints.

#### Plafonneur

Préparation d'un vieux mur en vue du plafonnage, plafonnage d'une aire et confection d'une arête. Pose de plaques et enduits de ces plaques.

Métré et connaissance des matériaux à mettre en oeuvre

Composition des mortiers et emploi des sables. Lecture d'un plan. Entretien des outils.

Le temps intervient dans ces épreuves.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service des ressources humaines : Antonia BALSAMO, 069/81.10.16 ou [antonia.balsamo@bernissart.be](mailto:antonia.balsamo@bernissart.be)

Les candidatures (lettre de motivation et CV), accompagnées d'une copie du diplôme et d'un extrait de casier judiciaire récent, doivent être adressées par envoi recommandé au plus tard le 23 septembre 2022 à Monsieur le Bourgmestre, Plac de Bernissart, 1 – 7320 Bernissart ou par mail à [grh@bernissart.be](mailto:grh@bernissart.be)

**Bernissart, le 12 aout 2022**

La Directrice générale,

  
Véronique BILOUET

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,

  
Roger VANDERSTRAETEN

## APPEL À CANDIDATURES

**L'Administration communale de Bernissart constitue une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés D1 : ferronniers, soudeurs, plombiers, zingueurs, chauffagistes**

### Conditions

Pour être admis à postuler, les candidats doivent être en possession d'un diplôme au moins égal au certificat de fin d'étude techniques secondaires inférieures (E.T.S.I.) ou des cours techniques secondaires inférieurs (C.T.S.I.).

Les formations professionnelles données par un centre de formation permanente des classes moyennes, par le Forem ou par un centre de formation professionnelle pour handicapés subsidié par le Fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées sont considérées comme équivalentes, à condition qu'elles soient directement liées au poste à pourvoir et après avis de la commission d'examen des diplômes constituée par l'Administration communale.

Les candidats devront réussir un examen d'aptitude dont le programme est axé sur le niveau de l'enseignement technique secondaire inférieur ou professionnel et qui se rapporte à la fois à la formation générale et aux connaissances professionnelles propres aux fonctions à remplir. En outre, les candidats doivent être porteurs du permis de conduire catégorie B.

#### L'épreuve pratique

Ferronnier, soudeur : exercices pratiques de soudure (électrique, autogène et au chalumeau) sur un assemblage décrit et à découper aux instruments mis à disposition. Ajustage d'une pièce mécanique à la lime, assemblage d'une descente d'eau.

Chauffagiste : Connaissance sur les métaux au point de vue ajustage sans soudure. Assemblage d'une conduite encastrée confection d'une chute en plomb, recherche d'une fuite de gaz, dépannage et entretien de radiateurs au gaz, et mazout, d'un chauffe-eau et d'un chauffage central.

Connaissance sur la soudure au plomb et questions sur la technologie du métier.

#### Zingueur :

Construction de toitures de divers styles.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service des ressources humaines : Antonia BALSAMO, 069/81.10.16 ou [antonia.balsamo@bernissart.be](mailto:antonia.balsamo@bernissart.be)

Les candidatures (lettre de motivation et CV), accompagnées d'une copie du diplôme et d'un extrait de casier judiciaire récent, doivent être adressées par envoi recommandé au plus tard le 23 septembre 2022 à Monsieur le Bourgmestre, Plac de Bernissart, 1 – 7320 Bernissart ou par mail à [grh@bernissart.be](mailto:grh@bernissart.be)

**Bernissart, le 12 aout 2022**

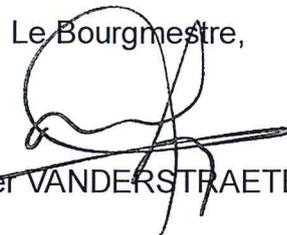
PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

  
Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

  
Roger VANDER STRAETEN

## APPEL À CANDIDATURES

**L'Administration communale de Bernissart constitue une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés D1 : chauffeurs chargeurs de camions, de tracteurs et autres engins de chantiers**

### Conditions

Pour être admis à postuler, les candidats doivent être en possession d'un diplôme au moins égal au certificat de fin d'étude techniques secondaires inférieures (E.T.S.I.) ou des cours techniques secondaires inférieurs (C.T.S.I.).

Les formations professionnelles données par un centre de formation permanente des classes moyennes, par le Forem ou par un centre de formation professionnelle pour handicapés subsidié par le Fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées sont considérées comme équivalentes, à condition qu'elles soient directement liées au poste à pourvoir et après avis de la commission d'examen des diplômes constituée par l'Administration communale.

Les candidats devront réussir un examen d'aptitude dont le programme est axé sur le niveau de l'enseignement technique secondaire inférieur ou professionnel et qui se rapporte à la fois à la formation générale et aux connaissances professionnelles propres aux fonctions à remplir. En outre, les candidats doivent être porteurs du permis de conduire catégorie C.

La possession du permis D est un atout.

### L'épreuve pratique

Conduite de tous les véhicules ordinaires et spéciaux de l'administration (camion, pelle hydraulique, tondeuse, tracteur, débroussailleuse, camionnette...).

Questions relatives à l'utilité et à l'entretien des véhicules cités ci-dessus. Travaux de terrassement et de mise à niveau de coffres de voirie, utilisation de la vibro finisseuse et du rouleau vibrant ; pose de conduites d'eau ou d'égout, de filets d'eau, de bordures.

Questions relatives à l'exécution de terrassements divers.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service des ressources humaines : Antonia BALSAMO, 069/81.10.16 ou [antonia.balsamo@bernissart.be](mailto:antonia.balsamo@bernissart.be)

Les candidatures (lettre de motivation et CV), accompagnées d'une copie du diplôme et d'un extrait de casier judiciaire récent, doivent être adressées par envoi recommandé au plus tard le 23 septembre 2022 à Monsieur le Bourgmestre, Place de Bernissart, 1 – 7320 Bernissart ou par mail à [grh@bernissart.be](mailto:grh@bernissart.be)

**Bernissart, le 12 aout 2022**

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,



Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,



Roger VANDERSTRAETEN

## APPEL À CANDIDATURES

### **L'Administration communale de Bernissart constitue une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés D1 : menuisiers**

#### Conditions

Pour être admis à postuler, les candidats doivent être en possession d'un diplôme au moins égal au certificat de fin d'étude techniques secondaires inférieures (E.T.S.I.) ou des cours techniques secondaires inférieurs (C.T.S.I.).

Les formations professionnelles données par un centre de formation permanente des classes moyennes, par le Forem ou par un centre de formation professionnelle pour handicapés subsidié par le Fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées sont considérées comme équivalentes, à condition qu'elles soient directement liées au poste à pourvoir et après avis de la commission d'examen des diplômes constituée par l'Administration communale.

Les candidats devront réussir un examen d'aptitude dont le programme est axé sur le niveau de l'enseignement technique secondaire inférieur ou professionnel et qui se rapporte à la fois à la formation générale et aux connaissances professionnelles propres aux fonctions à remplir. En outre, les candidats doivent être porteurs du permis de conduire catégorie B.

Les candidats devront satisfaire l'épreuve pratique :

Affûtage des outils. Châssis : pendage par briquets, par paumelles, par charnières à billes. Assemblages avec battées, rainures, moulures, panneaux à plates-bandes. Etudes des portes simples, doubles, triples. Dessin-plan d'un châssis embrevé, d'un châssis vénitien (pendage à briquets, à paumelles).

Châssis à recouvrement (ouvrant et basculant). Pendage à fiches. Portes extérieures : coupe, pose des plinthes, placem Technology : études des machines, mise au point. Affûtage et placement des couteaux d'une dégauchisseuse. Affûtage d'une mèche, de fers à toupie, connaissance des quincailleries (charnières, serrures).

Métré des matériaux à mettre en œuvre, pose de vitrages simples et doubles, réception des bois.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service des ressources humaines : Antonia BALSAMO, 069/81.10.16 ou [antonia.balsamo@bernissart.be](mailto:antonia.balsamo@bernissart.be)

Les candidatures (lettre de motivation et CV), accompagnées d'une copie du diplôme et d'un extrait de casier judiciaire récent, doivent être adressées par envoi recommandé au plus tard le 23 septembre 2022 à Monsieur le Bourgmestre, Plac de Bernissart, 1 – 7320 Bernissart ou par mail à [grh@bernissart.be](mailto:grh@bernissart.be)

**Bernissart, le 12 aout 2022**

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,



Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,



Roger VANDER STRAETEN

## APPEL À CANDIDATURES

### **L'Administration communale de Bernissart constitue une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés D1 : jardiniers**

#### Conditions

Pour être admis à postuler, les candidats doivent être en possession d'un diplôme au moins égal au certificat de fin d'étude techniques secondaires inférieures (E.T.S.I.) ou des cours techniques secondaires inférieurs (C.T.S.I.).

Les formations professionnelles données par un centre de formation permanente des classes moyennes, par le Forem ou par un centre de formation professionnelle pour handicapés subsidié par le Fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées sont considérées comme équivalentes, à condition qu'elles soient directement liées au poste à pourvoir et après avis de la commission d'examen des diplômes constituée par l'Administration communale.

Les candidats devront réussir un examen d'aptitude dont le programme est axé sur le niveau de l'enseignement technique secondaire inférieur ou professionnel et qui se rapporte à la fois à la formation générale et aux connaissances professionnelles propres aux fonctions à remplir. En outre, les candidats doivent être porteurs du permis de conduire catégorie B.

Réussir l'examen pratique portant sur l'entretien des arbres, arbustes, plantes de jardin, fleurs et pelouses. Connaissances théoriques portant sur la qualité des terrains devant recevoir les plantations, les époques de plantation, de transplantation, d'abattage. Connaissance des incidences de certaines plantes sur l'environnement (constructions, ornithologie...).

Installation de pépinières.

Emploi d'outils de désherbage, aménagement d'un parc, lecture de plans, rédaction d'un rapport de visite.

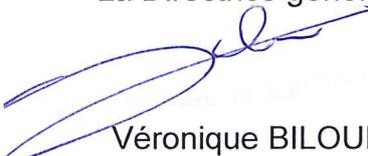
Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service des ressources humaines : Antonia BALSAMO, 069/81.10.16 ou [antonia.balsamo@bernissart.be](mailto:antonia.balsamo@bernissart.be)

Les candidatures (lettre de motivation et CV), accompagnées d'une copie du diplôme et d'un extrait de casier judiciaire récent, doivent être adressées par envoi recommandé au plus tard le 23 septembre 2022 à Monsieur le Bourgmestre, Plac de Bernissart, 1 – 7320 Bernissart ou par mail à [grh@bernissart.be](mailto:grh@bernissart.be)

**Bernissart, le 12 aout 2022**

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

  
Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

  
Roger VANDERSTRAETEN

## APPEL À CANDIDATURES

### L'Administration communale de Bernissart constitue une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés D1 : jardiniers

#### Conditions

Pour être admis à postuler, les candidats doivent être en possession d'un diplôme au moins égal au certificat de fin d'étude techniques secondaires inférieures (E.T.S.I.) ou des cours techniques secondaires inférieurs (C.T.S.I.).

Les formations professionnelles données par un centre de formation permanente des classes moyennes, par le Forem ou par un centre de formation professionnelle pour handicapés subsidié par le Fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées sont considérées comme équivalentes, à condition qu'elles soient directement liées au poste à pourvoir et après avis de la commission d'examen des diplômes constituée par l'Administration communale.

Les candidats devront réussir un examen d'aptitude dont le programme est axé sur le niveau de l'enseignement technique secondaire inférieur ou professionnel et qui se rapporte à la fois à la formation générale et aux connaissances professionnelles propres aux fonctions à remplir. En outre, les candidats doivent être porteurs du permis de conduire catégorie B.

Réussir l'examen pratique portant sur l'entretien des arbres, arbustes, plantes de jardin, fleurs et pelouses. Connaissances théoriques portant sur la qualité des terrains devant recevoir les plantations, les époques de plantation, de transplantation, d'abattage. Connaissance des incidences de certaines plantes sur l'environnement (constructions, ornithologie...).

Installation de pépinières.

Emploi d'outils de désherbage, aménagement d'un parc, lecture de plans, rédaction d'un rapport de visite.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service des ressources humaines : Antonia BALSAMO, 069/81.10.16 ou [antonia.balsamo@bernissart.be](mailto:antonia.balsamo@bernissart.be)

Les candidatures (lettre de motivation et CV), accompagnées d'une copie du diplôme et d'un extrait de casier judiciaire récent, doivent être adressées par envoi recommandé au plus tard le 23 septembre 2022 à Monsieur le Bourgmestre, Place de Bernissart, 1 – 7320 Bernissart ou par mail à [grh@bernissart.be](mailto:grh@bernissart.be)

**Bernissart, le 12 aout 2022**

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

  
Véronique BILOUET



  
Roger VANDERSTRAETEN